



Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 23 février 2026, à 19 h 30 au bureau municipal situé au 5250, 7<sup>e</sup> Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
4. ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET AUX COMMUNICATIONS
5. DISPOSITION DE SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS AU DOMAINE DESPINS
6. ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ COMME MEMBRE INSTITUTIONNEL DE L'ORGANISME LES LOISIRS OTJ SAINT-LUCIEN ET NOMINATION D'UNE REPRESENTANTE
7. DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 5 454 495 ET 5 454 492
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE